ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL
23 rue des Perrières 42700 FIRMINY

Firminy le 1er juin 2010

Monsieur le Président
Conseil Général de la Loire
2 et 3 rue Charles De Gaulle
42022 ST ETIENNE cedex 01

Monsieur le président,

Ceci est la quatrième lettre que nous vous adressons depuis la création de l'association en novembre 2009.

Le dernier courrier en date du 30 avril envoyé en recommandé avec avis de réception n'a pas eu de réponse. Nous vous réclamons de prendre un arrêté interdisant la circulation des poids en vertu des règles relatives au pouvoir de police dévolus au président du conseil général dans le département (article L 411-3)

Au cours de notre rencontre du vendredi 19 mars nous vous avons fait part de l'exaspération des riverains et de notre détermination à faire prendre en compte l'urgence à régler le problème de ce dossier.

Force et de constater que rien ne bouge.

L'association forte à ce jour de 106 adhérents vous demande de recevoir une délégation à l'ouverture de la cession du conseil général du lundi 28 juin, dans le but de faire connaître à l'ensemble de l'assemblée ce dossier vieux de plus de trente ans.

Nous espérons que vous voudrez bien accepter notre demande et nous indiquer les modalités de notre intervention.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'accepter nos plus respectueuses salutations.

Le bureau de l'association :

Mesdames : BLONDEAU Rosemary FAURE Monique

Messieurs : BERTRAND Paul CARTIER Daniel FAURE Yves Marc PICHON

Adresser courrier chez Madame BLONDEAU Rosemary 63 Bd Fayol 42700 FIRMINY